

La présente Fiche de Données de Sécurité contient des informations relatives aux risques potentiels pour les personnes impliquées dans la manipulation, le transport et le travail avec le matériau, ainsi que la description des risques potentiels pour le consommateur et l'environnement. Ces informations doivent être mises à la disposition de ceux qui peuvent entrer en contact avec le matériau ou qui sont responsables de l'utilisation du matériau. La présente Fiche de Données de Sécurité est rédigée conformément au format décrit dans le Modification à l'Annexe II REACH (UE) 2015/830 et est décrite dans le Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et modifications ultérieures.

## **Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Cartouche au brome SPA Frog  
Nom chimique : 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne  
Numéro CAS : 32718-18-6  
Numéro EINECS : 251-171-5

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Ce produit doit uniquement être utilisé pour le traitement de l'eau des spas (bains à remous), cuves thermales et d'autres lieux de baignade.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Contact en Europe :**

Golden Coast LTD.  
Fishleigh Road  
Barnstaple, Devon EX31 3UA

+44 1271 378100

#### **Fabricant :**

King Technology Inc,  
530 11<sup>th</sup> Avenue South,  
Hopkins, MN 55343  
Etats-Unis

+1 952 933 6118

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Chemtrec : +1 703 741 5970 (Ouvert 24h/24).

### Section 2. Identification des dangers

#### SUBSTANCE :

##### 2.1 Classification de la substance

<b>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.</b>	<p>Toxicité aiguë cat. 4, H302 Nocif en cas d'ingestion</p> <p>Corrosion cutanée cat. 1B, H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves</p> <p>Sens. Cutanée 1, H317 Peut provoquer une allergie cutanée</p> <p>Toxicité aiguë milieu aquatique cat. 1, H400 Très toxique pour les organismes aquatiques</p> <p>EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique</p>
---	---

##### 2.2 Eléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008 :



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Mentions de danger

H302 :	Nocif en cas d'ingestion.
H314 :	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 :	Peut provoquer une allergie cutanée
H400 :	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031 :	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

##### Conseils de prudence :

P260 :	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P273 :	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 :	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P330+P331+312 :	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353 :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304 + P340 :	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 :	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 :	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P333 + P313 :	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P362+P364 :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P391 :	Recueillir le produit répandu.
P405 :	Garder sous clef.

### 2.3 Autres dangers

Peut former un mélange d'air et de poussière explosif si déplacé.

<b>PBT / vPvB :</b>	N'est pas considéré comme PBT/vPvB.
---------------------	-------------------------------------

### Section 3. Composition/informations sur les composants

Nom	Numéro CAS	Numéro EINECS	Composition en %	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Numéro d'enregistrement REACH
1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne	32718-18-6	251-171-5	96 – 99.5 %	Tox. aiguë 4 H302 Tox. aiguë 4 H332 Cor. cutanée 1B H314 Sens. cutanée 1 H317 Aquatique aiguë 1 H400	S.O.

### Section 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

##### Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau ; continue pour 15-20 minutes. Si l'irritation persiste après s'être lavé, consulter un médecin.

##### Contact accidentel avec les yeux

Laver soigneusement les yeux à l'eau de manière continue pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Protéger l'œil qui n'a pas été touché. Si des signes d'irritation ou d'autres symptômes apparaissent, consulter un médecin.

##### Ingestion

NE PAS faire vomir. Laver la bouche à l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne qui a perdu connaissance. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

-Oculaire	Corrosif.
-Dermique	Corrosif. L'exposition à la peau mouillée peut causer des brûlures.
-Inhalation	Irritant des voies respiratoires supérieures.
-Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
-Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir les recommandations de la section 4.1.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Poudre sèche, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée. L'eau pulvérisée peut ne pas fonctionner. De l'eau doit être utilisée pour éliminer toute décomposition exothermique et apparence de fumée. N'utilisez pas d'extincteur à poudre chimique contenant des composés ammoniacaux.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion peut provoquer la formation de gaz toxiques. Lors de la combustion, des produits dangereux pourront inclure des gaz/vapeurs/fumées toxiques de brome ou de chlore et des oxydes de carbone ou d'azote.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Refroidissez les conteneurs avec de l'eau pulvérisée. Dans les endroits fermés, fournissez aux pompiers des appareils respiratoires autonomes dans les modes à pression positive.

**Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer la zone. Utilisez un respirateur avec filtre combiné (gaz inorganique et poussière), des gants, des lunettes protectrices pour produits chimiques et des vêtements de protection. Si le matériau se décompose, utilisez des appareils respiratoires autonomes et une combinaison complètement encapsulée. Se laver soigneusement après avoir nettoyé un déversement.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ventiler la zone et contenir le déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. L'eau traitée ne doit pas être rejeté directement dans les eaux de surface.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir le produit déversé et le récupérer ou bien l'éliminer dans des récipients hermétiquement fermés dans un lieu de dépôt des déchets autorisé. Éviter de générer et de répandre des poussières. Éviter le contact avec l'eau pendant la période stockage du produit. En cas de dispersion avant utilisation, il faut récupérer le produit à l'état sec avant de terminer le nettoyage à l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 et/ou la section 13 de la FDS pour les détails sur la protection individuelle.

### Section 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter de manipuler le produit d'une façon qui pourrait entraîner la formation de poussière. Utiliser un appareil respiratoire homologué si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Ne pas utiliser dans un espace confiné sans ventilation adéquate et/ou un appareil respiratoire. Eviter les déversements et tout contact avec la peau ou les yeux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine. Conserver dans le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver au frais et au sec dans un entrepôt bien ventilé. Protéger de la lumière, y compris de l'ensoleillement direct. Eviter le contact avec les acides et les matériaux combustibles.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit uniquement être utilisé dans les spas (bains à remous) et cuves thermales.

### Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Poids %	Données ACGIH-TLV	R.-U. (WEL) – TWA	Données MAK (TRGS 900) d'Allemagne
1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne 32718-18-6	96-99,5 %	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Recommandation de TLV-TWA du fabricant 0,01 mg/m<sup>3</sup>

Recommandation du fabricant 0,01 mg/m<sup>3</sup>

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Mettre en œuvre les contrôles techniques appropriés sous forme de ventilation adéquate afin de réduire la contamination de l'air à un niveau d'exposition acceptable au cas où des particules de poussière viennent se déposer dans les rainures et les orifices du logement de cartouche pendant le réglage de celle-ci à la consigne voulue.

##### Protection respiratoire

Toute manipulation doit être effectuée dans un endroit bien ventilé et le cas échéant, en portant un masque anti-poussières adapté dans les zones non ventilées au cas où des particules de poussière viennent se déposer dans les rainures et les orifices du logement de cartouche.

### Protection des mains

Il faut porter des gants adaptés. Des gants en caoutchouc, néoprène ou PVC assurent une protection à court terme contre les projections. Jeter les gants et les remplacer dès qu'ils commencent à montrer des signes de dégradation.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque intégral homologués.

### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés (combinaison de travail) pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

### Risques thermiques

Aucune information fournie.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information supplémentaire fournie.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect :</b>	Blanc cassé granulaire solide.
<b>Odeur :</b>	Légère odeur
<b>pH :</b>	3,5 (solution diluée)
<b>Point/intervalle de fusion :</b>	Ne s'applique pas (se décompose)
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Ne s'applique pas
<b>Température de décomposition :</b>	160°C
<b>Point d'éclair :</b>	Ne s'applique pas
<b>Limites d'inflammabilité/d'explosion :</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation (éther = 1) :</b>	Ne s'applique pas dans des conditions standards
<b>Pression de vapeur :</b>	9,35x10 <sup>(-3)</sup> Pa (25°C)
<b>Densité de vapeur :</b>	Ne s'applique pas dans des conditions standards
<b>Densité :</b>	1,8-2,0
<b>Solubilité :</b>	
- Solubilité dans l'eau :	0,22 g/100 ml à 25 °C
- Solubilité dans d'autres solvants :	Benzène : 2,5 g/100 ml à 25 °C
<b>Coefficient de partage : n-octane/eau</b>	Kow = <1 (pH 5-9)
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non disponible
<b>Viscosité :</b>	Ne s'applique pas
<b>Propriétés explosives :</b>	La poussière peut former un faible mélange explosif avec l'air (classe St1), mais est considérée insensible à inflammation des décharges électrostatiques.
<b>Propriétés comburantes :</b>	Propriétés comburantes prévues
<b>Taille de particules :</b>	Non disponible

---

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire.

## Section 10. Stabilité et réactivité

---

### 10.1 Réactivité

Matériaux combustibles. Agents oxydants. Bases.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se polymérise pas. Un contact avec des matériaux combustibles peut initier la décomposition du matériau et l'émission de fumée.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les comburants ou les agents réducteurs, les acides ou les alcalins. Eviter tout contact avec l'humidité en cours d'entreposage.

### 10.5 Matières incompatibles

Bases. Agents oxydants. Matériaux organiques combustibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Gaz, vapeurs ou fumées toxiques de bromure d'hydrogène, de brome, de chlorure d'hydrogène et de chlore. Des oxydes de carbone et d'azote pourront également se former.

## Section 11. Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë :

Suite à l'administration par voie orale de la substance chez le rat, la DL<sub>50</sub> a été établie à 929 mg/kg.

#### Toxicité cutanée aiguë :

Suite à l'application cutanée de la substance sur la peau chez le lapin, la DL<sub>50</sub> a été établie à >2000 mg/kg.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

La substance est considérée comme pouvant provoquer des brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

La substance est considérée comme pouvant provoquer des brûlures.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune information disponible. Les critères de classification ne sont pas respectés en fonction des données disponibles.

**Cancérogénicité :**

N'est pas considéré comme cancérigène.

**Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Un test de mutation inverse bactérienne (test d'Ames) a donné des résultats négatifs, ce qui signifie que la substance n'est pas mutagène.

**Toxicité pour la reproduction :**

Aucune information disponible. Les critères de classification ne sont pas respectés en fonction des données disponibles.

**STOT-exposition simple :**

Aucune information disponible. Les critères de classification ne sont pas respectés en fonction des données disponibles.

**STOT-exposition répétée :**

Aucune information disponible. Les critères de classification ne sont pas respectés en fonction des données disponibles.

**Danger par aspiration :**

Aucune information disponible. Les critères de classification ne sont pas respectés en fonction des données disponibles.

**Voie d'exposition :**

La voie cutanée est la voie d'exposition anticipée.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

Suite à une exposition à la cartouche au brome SPA Frog, des brûlures oculaires et cutanées peuvent se produire. En cas d'ingestion de la cartouche au brome SPA Frog, des organes internes pourront être endommagés.

**Section 12. Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique**

96 heures – CL50, Poisson	1,2 mg/l (Huître américaine, dynamique aiguë) 1,9 mg/l (Crevette mysidae, dynamique aiguë) 0,4 mg/l (Truite arc-en-ciel, statique) 0,46 mg/l (Crapet arlequin, statique) 1,6 mg/l (Mené tête-de-mouton, dynamique aiguë)
48 heures – CL50, Daphnia magna	0,75 mg/l (Statique)

**Toxicité pour les oiseaux**

Orale DL50, colin de Virginie	1839 mg/l
Diététique CL50, canard colvert	>5620 ppm
Diététique CL50, colin de Virginie	>5620 ppm



### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Dégradable par hydrolyse

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bioaccumulation considéré comme faible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information fournie.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Etant donné que la substance est réglementée dans le cadre de RPB, Règlement relatif aux Produits Biocides UE 582/2012, il n'existe aucune évaluation PBT et vPvB présentée dans le format conforme à la Réglementation REACH.

### **12.6 Autres effets indésirables**

Sans objet.

## **Section 13. Considérations relatives à l'élimination**

---

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Opérations d'élimination** – Rincer soigneusement avant de jeter en décharge.

**Elimination des emballages** – Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Prière de respecter toutes les lois locales, régionales, nationales et internationales.**

## **Section 14. Informations relatives au transport**

---

### **14.1 Numéro ONU**

UN3085

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Solide comburant, corrosif, N.S.A.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

5.1+8

### **14.4 Groupe d'emballage**

III

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Oui.

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information supplémentaire

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information supplémentaire fournie.

### **Section 15 Informations réglementaires**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune information fournie. Dans le processus d'enregistrement du règlement RPB actif.

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Sans objet dans la mesure où la substance est réglementée conformément à RPB, Règlement relatif aux Produits Biocides UE 582/2012.

#### **15.3 Utilisez les biocides avec précaution**

### **Section 16. Autres informations**

#### **Autres informations**

La présente fiche de données de sécurité est rédigée conformément à la Modification de l'Annexe II REACH (UE) n° 2015/830.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

**Remarque :** Les informations réglementaires ci-dessus indiquent uniquement les réglementations principales spécifiquement applicables au produit décrit dans la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions supplémentaires qui complètent ces règlements. Voir toutes les réglementations et dispositions nationales, internationales et locales applicables.

#### **Détail des modifications depuis la dernière version :**

- Nouveau numéro de révision
- Mis à jour pour respecter la Modification à l'Annexe II REACH (UE) 2015/830
  - Section 2.1
  - Section 2.2
  - Section 3
  - Section 4.2
  - Section 5.1
  - Section 6.1
  - Section 8.1
  - Section 9.1
  - Section 12.1
  - Section 15.1
  - Section 15.2
  - Section 16

**Liste des définitions :**

RPB : Règlement relatif aux Produits Biocides

Numéro CAS : Numéro de registre du Chemical Abstracts Service Registry

CEE : Communauté économique européenne

CE : Commission/Communauté européenne

CE<sub>50</sub> : Concentration efficace 50 %

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

CL<sub>50</sub> : Concentration mortelle à laquelle 50 % de la population testée meurt.

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

FDS : Fiche de données de sécurité

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable